

Notre nouveau Président de la République sera-t-il « en marche » vers la libéralisation de la politique vaccinale et la totale transparence en matière de santé ?



Est-ce que Mr MACRON, se souviendra qu'à la suite de son entretien avec Christian LAJOUX de Sanofi comme conseiller de François HOLLANDE, Président de la République, ce dernier s'est inquiété que le vaccin HPV ne soit administré qu'à 30% des jeunes filles et annonça, dans le cadre du plan cancer en 2015, un doublement de la couverture vaccinale d'ici à cinq ans.

Sur les conseils de la Direction générale de la santé, le remboursement de ce vaccin contre les papillomavirus à 100 % serait également envisagé, y compris pour les garçons. Il est vrai que, selon *Le Canard enchaîné*, la nouvelle numéro deux de la DGS, Marie-Christine FAVROT, « vaccinée contre les conflits d'intérêts », serait suspectée d'avoir été influencée par son gendre, directeur de la stratégie de Sanofi.

Pour Thomas DIETRICH - démissionné de la DGS - « en fait de débat public, c'est une véritable opération de propagande qui est menée pour inciter les français à se vacciner, en occultant totalement toute réflexion sur la question de la balance bénéfiques/risques. Il est évident que de plus en plus de parents renonceront à vacciner leurs enfants, faute de pouvoir disposer d'une information qui ne soit pas entachée du soupçon de la partialité et du conflit d'intérêts avec les laboratoires pharmaceutiques, une information qu'aurait pu leur apporter les conclusions de ce débat public, s'il n'avait été honteusement biaisé ».

Assisterons-nous à la libération des liens inféodés auxquels étaient liés ses prédécesseurs comme le reconnaissait en septembre 2001 la Cour des comptes pour laquelle « la politique du médicament est inféodée aux lobbies pharmaceutiques, tout comme la formation et l'information des médecins » ?

Les déclarations de Didier RAOULT, professeur de microbiologie à Marseille lors de la concertation citoyenne sur la vaccination, seront-elles prises en considération : « L'obligation, qui est discutable, ne relève que de l'idéologie et du mépris des choix individuels. (...) En tant que spécialiste des maladies infectieuses, je mets au défi qui que ce soit de justifier médicalement ou scientifiquement l'obligation actuelle de vacciner à trois mois les enfants contre de la diphtérie le tétanos la poliomyélite. La diphtérie autochtone a disparu depuis longtemps et le risque de tétanos à cet âge est inexistant. Quant à la poliomyélite, depuis 30 ans en Europe, toutes les poliomyélites autochtones sont d'origine vaccinale » (*Ce que confirmait Roland Sutter du CDC d'Atlanta*).

Quant à l'autisme dont il a été fait état lors d'un débat, il n'a pas été précisé que sa fréquence est passée de 1 cas pour 2000 naissances au début des années 90 à 1 cas pour moins de 100 naissances en occident en 2015...

Le gouvernement a-t-il connaissance des études des docteurs ANTONETTA M. GATTI et Stefano MONTANARI du Conseil National de Recherche Italien et publiées dans *l'International Journal of Vaccines and Vaccination* du 23 janvier 2017 ? L'analyse de 44 types de vaccins de France et d'Italie révèle en effet la présence de métaux de taille nanométrique.

Bien entendu, aucune autorisation de mise sur le marché n'a été demandée aux autorités. L'opacité et l'omerta dominant dans ce monde d'affaires hors la loi et contraire au droit et la finalité de tels produits reste mystérieuse.

Devons-nous rejoindre le club des insoumis de la science ?

Dr Marc VERCOUTERE
Président